

## **SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le dix septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LECHEVALIER Philippe, Maire.

Etaient présents : M. LECHEVALIER, Mmes PEPIN, ROSA, MM. ANSART, GLATRE, MANCEL, Mmes BOULET, LE FLOCH, LEMIEUX, MEDARD, MONLON, MOUNIER, MM. CARON, DEPLANQUES, LUCAS, MINARD, MOUCHEL

Absents excusés : MM. AUBE et DIEULEVEUT

Pouvoirs : M. AUBE a donné procuration à Mme LEMIEUX

Madame BOULET Sandra a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

N°1357-2015

### **RAMASSAGE SCOLAIRE MATIN ET SOIR**

Notre car ne pouvant plus circuler, les transports VTNI ont été consultés pour poursuivre le ramassage scolaire.

Un premier service a été mis en place le matin de 7h40 à 8h00 pour le secteur des Etangs, les Petits Coteaux, le Bel Air et le Mont les Mares et de 17h40 à 18h00 pour ce même secteur le soir. Coût journalier : 78,60 € TTC, soit pour le 1<sup>er</sup> trimestre : 5 344,80 € TTC.

Pour l'autre secteur de la commune (la Roquette, la route de Campigny et la route de Bernay), les enfants de Saint-Germain-Village sont ramassés avec ceux de Tourville sur Pont-Audemer (de 8h à 8h50 le matin et de 16h40 à 17h40 le soir) permettant de limiter les coûts.

A deux semaines de la rentrée, il est constaté que les effectifs des enfants ramassés sont faibles. Il sera fait un point début octobre pour savoir si le transport sera maintenu après les vacances de la Toussaint.

En attendant, l'Assemblée municipale accepte le devis présenté pour la facturation de septembre et au-delà si le ramassage perdure.

Le crédit nécessaire sera prélevé en section de fonctionnement à l'article 6135 « locations mobilières » du budget primitif communal de 2015.

\*\*\*\*\*

N°1358-2015

### **TRANSPORT DES ENFANTS A LA PISCINE**

Les transports VTNI ont également été consultés pour le transport des enfants des écoles maternelle et élémentaire à la piscine. Un devis a été établi précisant le coût du transport pour une séance : 97,90 € TTC pour les périodes du 15 septembre 2015 au 8 décembre 2015 et du 19 avril 2016 au 28 juin 2016.

Le Conseil municipal

A l'unanimité des Membres présents, AUTORISE le Maire à signer ledit devis pour l'année scolaire 2015-2016.

Les crédits nécessaires seront prélevés en section de fonctionnement à l'article 6135 « locations mobilières » des budgets primitifs de 2015 et 2016.

\*\*\*\*\*

N°1359-2015

### **UTILISATION DE LA PISCINE « LES 3 ILETS » DE PONT-AUDEMER PAR L'ECOLE ELEMENTAIRE DE SAINT-GERMAIN-VILLAGE AU COURS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Le Maire donne lecture à l'Assemblée de l'annexe de la convention d'utilisation de la piscine « les 3 îlets » de Pont-Audemer transmis par la Communauté de Communes pour la période du 14 septembre 2015 au 3 juillet 2016. Un calendrier est établi pour les jours de fréquentation (mardis et jeudis).

Pour chaque séance d'utilisation de la piscine, le montant de la location s'élève à 21,96 €. Le bassin ne sera pas partagé avec une école d'une autre commune. En conséquence, la location réclamée sera de 21,96 €.

Le Conseil municipal approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

Les crédits nécessaires ont été prévus en section de fonctionnement à l'article 6188 « autres frais divers » du budget primitif communal de 2015.

\*\*\*\*\*

N°1360-2015

**AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION AVEC LA  
COMMUNE DE TOURVILLE SUR PONT-AUDEMER :  
PARTICIPATION A FRAIS DE SCOLARITE, ACTIVITES  
PERISCOLAIRES ET CANTINE**

Le Maire rappelle qu'il avait été mis en place en février 2004 une convention intercommunale relative aux charges scolaires entre les communes de Saint-Germain-Village et Tourville sur Pont-Audemer fréquentant les écoles de Saint-Germain.

Ladite convention avait été établie pour une durée de 10 ans renouvelable par tacite reconduction. Aujourd'hui, les dépenses concernant les écoles étant de plus en plus conséquentes, une nouvelle convention a été rédigée en tenant compte des frais engendrés par le scolaire, le périscolaire et la cantine.

Le calcul du coût sera réalisé avec les dépenses réelles enregistrées l'année civile écoulée pour l'année scolaire à venir.

Après avoir entendu les termes de la nouvelle convention, le Conseil municipal

**AUTORISE le Maire à la signer.**

\*\*\*\*\*

N°1361-2015

## **TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Un tarif de location de la salle polyvalente de l'école élémentaire est mis en place à l'année.

Après échange d'idées, le Conseil DECIDE d'appliquer le tarif de **200 €** pour une année à raison d'une fréquentation une fois par semaine.

La gratuité sera appliquée pour les Associations de la commune. Par contre, pour les Associations hors commune, il sera appliqué le tarif indiqué ci-dessus.

Il est précisé que toute organisation festive est interdite. Cette salle est un lieu pour organiser des réunions, des conférences, des activités manuelles ou sportives telles que GI GONG ou gymnastique.

\*\*\*\*\*

N°1362-2015

## **COMMISSION DES FINANCES**

Monsieur GLATRE Louis-Marie, adjoint aux finances, informe l'Assemblée que dans le cadre des actions de maîtrise des dépenses un ballon électrique pour alimenter le restaurant scolaire en eau chaude a été installé en juillet dernier permettant d'arrêter la chaudière gaz plus tôt. Quant à l'isolation des plafonds à l'école élémentaire, l'étude est en cours. Pour le ramassage des gazons, 3 hypothèses sont à envisager :

- hypothèse 1 : arrêt du ramassage (existence de la déchetterie communautaire)
- hypothèse 2 : participation de 40 € ou 20 € par an par foyer avec suppression de 4 tournées (2 en août et 2 en octobre), ajout d'1 tournée en novembre pour les feuilles et utilisation éventuellement de sacs biodégradables
- hypothèse 3 : ne retenir que l'hypothèse 2 pour les personnes âgées, handicapées, à mobilité réduite ....

\*\*\*\*\*

N°1363-2015

## **COMMISSION SCOLAIRE**

M. ANSART Pierre, adjoint à la commission scolaire, rappelle que pour la cantine il a été mis en place, en mai dernier, deux services (un pour les maternelles, un pour les élémentaires). Cet essai n'a pas été concluant, les petits étant trop bruyants. A la rentrée de septembre, les enfants des deux écoles ont été regroupés pour déjeuner ensemble.

Concernant le périscolaire, il a été constitué 4 groupes à l'école maternelle et 6 groupes à l'école élémentaire. La participation des enfants au périscolaire est assez importante. Pour l'instant, il ne sera pas demandé de participation aux parents. Il faut attendre de voir si une nouvelle compétence « scolaire et périscolaire » est créée au sein de la Communauté de Communes.

\*\*\*\*\*

N°1364-2015

## **COMMISSION DE TRAVAUX**

Monsieur MANCEL Pierre, adjoint aux travaux, signale que :

- des entreprises seront consultées prochainement pour la remise en état des pavés dans le centre bourg, au niveau du 10, route d'Honfleur et la réalisation de travaux, chemin des écoles, devant la propriété LAMOUR pour la gestion des eaux pluviales.
- La Communauté de Communes de Pont-Audemer :
  - a réalisé des travaux d'enrobés Côte Saint-Gilles et route de la Grande Plaine
  - est en train de faire des travaux de remise en état chemin de la Roquette (réparation de bordure de trottoirs, enrobé) et rue des Combattants d'Afrique du Nord (réfection du bas de la rue et la montée)
- des travaux en interne ont été réalisés à l'école maternelle (peinture du plafond de la classe de Mme GUERRY Isabelle)
- pour l'éclairage public, les lampes à vapeur de mercure ont été remplacées par des lampes à sodium et réceptionnées. La modernisation de l'éclairage public permettra des extinctions de lumière de 23h00 à 5h00 du matin. Certains endroits ont déjà été programmés : résidence Saint-Gilles et cours de l'école maternelle (horloges neuves). La Ville de Pont-Audemer et la commune de Tourville sur Pont-Audemer devront être consultés pour les voies qui dépendent aussi de l'éclairage public de la commune voisine.

## **MISE AUX NORMES HANDICAPES**

Le Maire informe l'Assemblée que tout propriétaire d'établissement recevant du public doit transmettre un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) avant le 27 septembre 2015. Monsieur MANCEL Pierre, adjoint aux travaux, est en charge du dossier.

Les Ad'AP et les dérogations aux règles d'accessibilité sont approuvés par le Préfet. La commune étant propriétaire de bâtiments publics, elle est soumise à ces obligations.

Etant donné le contexte économique actuel (diminution des recettes et augmentation des dépenses), la commune ne compte pas consacrer plus de 5 000 € à 10 000 € par an à la réalisation de travaux pour la mise aux normes handicapés.

L'estimation actuelle du montant des travaux établie en collaboration avec le cabinet SOLEUS se monte à 85 230 € H.T. dont la répartition est la suivante :

- . mairie : 9 985 €
- . annexe : 3 660 €
- . cantine : 11 955 €
- . école maternelle : 22 970 €
- . école élémentaire : 36 660 €

avec une spécificité concernant les écoles, nécessitant des investissements lourds liés à des changements de niveaux.

La commune de Saint-Germain-Village propose d'investir en priorité sur :

- l'accessibilité et la signalétique mairie
- la signalétique extérieure
- la signalétique intérieure des différents bâtiments
- les parkings spécifiques

et de prévoir des réponses adaptées (mise à disposition de personnel par exemple) aux situations qui pourraient se présenter sur les écoles.

\*\*\*\*\*

N°1366-2015

## **CIRCULATION HAMEAU DU BEL AIR**

Le Maire signale la dangerosité au niveau du carrefour de la V.C.1 dite route du Mont les Mares et la route des Vergers. Le sens des priorités entre ces deux routes pourrait être inversé. Il est proposé de changer la signalétique à cet endroit en positionnant 2 panneaux STOP : un en haut de la Côte Saint-Gilles et l'autre sur la route du Mont les Mares.

Les Conseillers municipaux, habitant hameau du Bel Air, vont réfléchir à cette proposition. Une décision sera prise lors d'une prochaine réunion de Conseil.

\*\*\*\*\*

N°1367-2015

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **VENTE CAFE DES CYCLISTES**

. le café des cyclistes a été mis en vente. Une seule proposition pour l'instant, un acquéreur propose 75 000 € netvendeur.

### **CAFE DES TONNELLES**

. l'opération de démolition ne va pas tarder à démarrer.

### **RUE DU COUDRAY**

. une réunion publique est prévue mercredi 23 septembre 2015.

### **ENTREPRISE BEUZEVILLE TERRASSEMENT, HAMEAU DU MONT LES MARES**

. l'entreprise Beuzeville Terrassement s'est engagée à finir son déménagement pour la fin du mois de novembre 2015

### **ELECTIONS REGIONALES**

. les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.

\*\*\*\*\*

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.